

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : Mme PENARD (procuration à Mme CLAMARON), Mme COCCO (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. DJORKAEFF), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme JAMBON (procuration à Mme CREDOZ),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Dénomination de la voie en impasse située au numéro 100 de la rue Emile Zola

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-30,

VU le plan de situation joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places et parcs publics de la Ville,

CONSIDERANT que toutes les voies, qu'elles soient de domanialité publique ou privée et qu'elles soient ouvertes au public ou non, doivent être dénommées, dès lors qu'elles contiennent plusieurs adresses, afin de faciliter leur repérage et adressage au sein de la Commune,

CONSIDERANT que la voie en impasse située au numéro 100 de la rue Emile Zola n'est pas nommée,

CONSIDERANT que la Commune souhaite rendre un hommage au patrimoine floristique de la Colline du Biézin,

CONSIDERANT que les haies d'aubépines, plantes à fleur de la famille des rosacées regroupées en corymbes, également appelées arbre de mai, font partie du bocage historique des paysages de l'Est lyonnais,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **DENOMMER** la voie située au numéro 100 de la rue Emile Zola, Impasse des Aubépines,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur ALLOIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

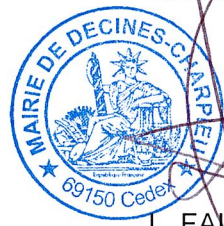
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON (par procuration)
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.